Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le 13/05/2025
ID : 089-218900249-20250507-2025_DRJH_036-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2025-DRJH-036

--

PORTANT MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR SIÉGER A L'ASSOCIATION LES LUTINS

Le Maire de la Ville d'Auxerre,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 2020-AG081 portant représentation du maire pour siéger à l'association Les Lutins,

Considérant que le maire est membre de droit de cette association,

Considérant qu'en cas d'empêchement, le maire peut désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

ARRÊTE

Article 1 : Est désignée pour représenter Monsieur le Maire à l'association « Les Lutins » : Monsieur Abdeslam OUCHERIF, conseiller municipal.

Article 2 : Le présent arrête abroge et remplace l'arrêté n°2020-AG081 du 07 septembre 2020.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Monsieur Abdeslam OUCHERIF ;
- L'association Les Lutins ;
- La direction du temps de l'enfant.

Le Maire,

Crescent MARAULT

Signé électroniquement par : Crescent MARAULT
Date de signature : 07/05/2025
Qualité : Maire